

# PUITS DU CANAL

LIGNE 16  
LIGNE 17

Grand  
Paris  
express

## Stationnement interdit sur la chaussée de la rue Bisson

23 octobre 2020

Depuis cet été, pour les besoins du chantier, les sens de circulation et règles de stationnement ont évolué dans votre quartier.

La circulation automobile du chemin Latéral Nord a retrouvé sa configuration d'origine. La circulation automobile rue Bisson est actuellement possible en sens unique en direction de la rue Saint-Denis -. Voir schéma au dos.

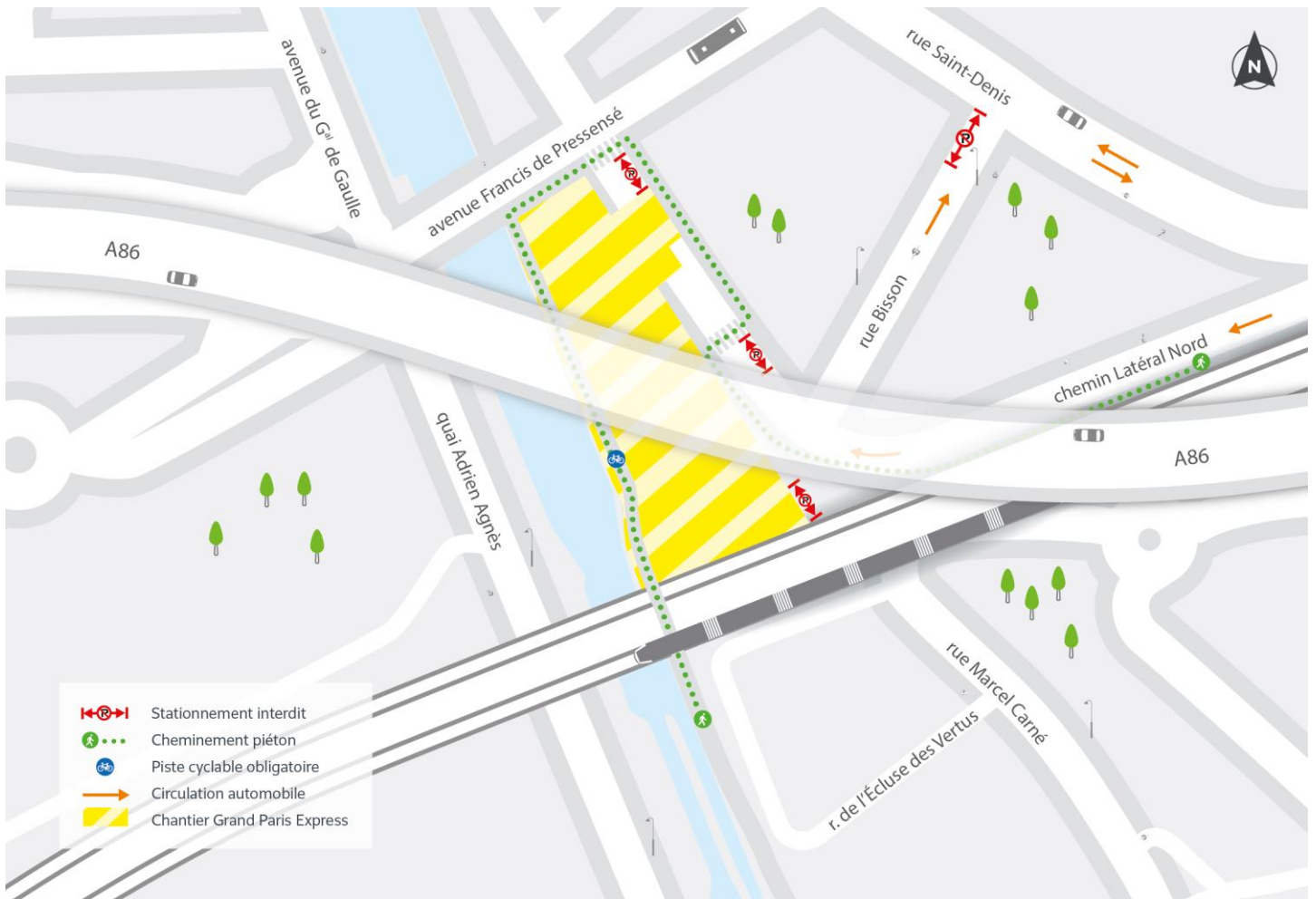
**Sur la rue Bisson, nous vous rappelons que les places de stationnement situées au nord de la rue sont actuellement indisponibles et que le stationnement sur la chaussée côté impair est strictement interdit. Et ce, afin d'éviter les risques de collision durant le passage des camions.**

**Cette configuration restera en vigueur jusqu'au mois de mai 2021.**

Nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour la gêne occasionnée et restons à votre disposition pour vous renseigner. **Votre agent de proximité est joignable par téléphone au 07 61 33 26 27.** Vous pouvez aussi déposer vos questions sur la page web : [contact.societedugrandparis.fr](http://contact.societedugrandparis.fr)

À très bientôt !

L'équipe projet de la ligne 16  
du Grand Paris Expres



**SUIVEZ L'ACTUALITÉ  
DES CHANTIERS  
DE VOTRE CHOIX !**

Recevez, dans votre boîte mail, les informations liées aux travaux, aux événements près de chez vous et aux nouveautés du Grand Paris Express.

Inscrivez-vous sur : [societedugrandparis.fr/info-flash](http://societedugrandparis.fr/info-flash)

